

Arrêté n°2023-14-0419

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS et Départemental n°2023-14-0073 du 30 juin 2023 ;**
- **programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département de la Savoie**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS et Départemental n°2023-14-0073 du 30 juin 2023 portant programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Savoie ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle au regard de l'évolution de l'offre médico-sociale sur le Département de la Savoie, notamment en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS et Départemental n°2023-14-0073 du 30 juin 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et sur le secteur des personnes âgées du département de la Savoie.

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de la Savoie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérécourts citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

Fait à Lyon, le 07/03/2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
P/La Directrice Générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

P/Le Président
du Conseil Départemental de Savoie
la Vice-présidente déléguée
Pour le Président
Le Vice-Présidente déléguée

Corine WOLFF

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Savoie pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	ACIS-FRANCE	590035762	EHPAD MAISON DES AUGUSTINES	730789864
		ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE	730011368	SAJ ALZHEIMER SAVOIE	730001369
				SAJ ALZHEIMER ITINERANT	730009958
		CCAS COGNIN	730784485	EHPAD RESIDENCE DU PARC	730002938
		CH ALBERTVILLE MOUTIERS	730002839	EHPAD CLAUDE LEGER	730783651
		CH DE BOURG SAINT MAURICE	730780525	EHPAD DU CH DE BOURG SAINT MAURICE	730780442
		CH MICHEL DUBETTIER	730780558	EHPAD DE L'ARCLUSAZ	730785433
				SAJ DE SAINT PIERRE D' ALBIGNY	730005659
		CH VALLEE DE LA MAURIENNE	730780103	EHPAD LA BARTAVELLE	730783982
				EHPAD LES MARMOTTES	730785391
		CIAS ARLYSERE	730784428	ACCUEIL JOUR LE PASSE COMPOSE	730003548
				EHPAD FLOREAL	730008018
				EHPAD LA BAILLY	730790722
				EHPAD LA NIVEOLE	730000692
		CIAS LES ECHELLES	730784410	EHPAD RESIDENCE BEATRICE	730006228
		CIAS MAURIENNE GALIBIER	730789872	EHPAD LA PROVALIERE	730789880
		EHPAD "LES BELLES SAISONS"	730000312	EHPAD "LES BELLES SAISONS"	730780608
		EHPAD LA CENTAUREE	730000510	EHPAD LA CENTAUREE	730783925
FONDATION CASIP COJASOR	750829962	EHPAD LES JARDINS DE MARLIOZ	730780095		
MAISON DE RETRAITE BEAUFORT	730000320	EHPAD LUCIEN AVOCAT	730780616		
MAISON DE RETRAITE FLUMET	730000338	EHPAD MARIN LAMELLET	730780624		
SARL TIERS TEMPS AIX LES BAINS	730009487	EHPAD RESIDENCE TIERS TEMPS	730790318		
SAS KORIAN SANTE	310025010	EHPAD KORIAN FONTAINE SAINT MARTIN	730009420		

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER SAVOIE	730011368	PLATEFORME DE REPIT FRANCE ALZHEIMER	730011376
		CCAS CHAMBERY	730784030	EHPAD LES CHARMILLES	730010329
		CH ALBERTVILLE MOUTIERS	730002839	EHPAD LES CORDELIERS	730785771
		EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	730009768	EHPAD DU LAC D'AIGUEBELETTE	730009818
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	EHPAD LE CLOS ST-JOSEPH	730001229
		FONDATION SAINT BENOIT	730000502	EHPAD SAINT BENOIT	730783917

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	CCAS CHAMBERY	730784030	EHPAD COROLLE	730005048
		CCAS DE BARBERAZ	730013331	EHPAD LES CLEMATIS	730006079
		CIAS GRAND LAC	730009107	EHPAD LES FONTANETTES	730010352
		CIAS LA CHAMBRE	730789971	EHPAD LES GRILLONS	730001278
	2 ^{ème} semestre	CCAS BARBY	730784527	EHPAD BEL FONTAINE	730789989
		CROIX ROUGE FRANCAISE	750721334	EHPAD LA MONFERINE	730006368
				EHPAD L'ECLAIRCIE	730786050

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	CH METROPOLE SAVOIE	730000015	EHPAD CESALET DESSUS - DESSOUS	730783578
				EHPAD FELIX PIGNAL	730789955
				EHPAD LA CERISAIE	730785375
				EHPAD LE BOIS LAMARTINE	730783636
				EHPAD LES BERGES DE L'HYERE	730008208
				EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE	730785383
				EHPAD SITE GRAND PORT	730785367
				SAJ ALZHEIMER AIX LES BAINS	730004728
		CIAS VAL GUIERS	730013307	EHPAD LES FLORALIES	730789963
		CIAS CANTON MOUTIERS TARENTOISE	730009628	EHPAD L'ARBE	730009719
	EHPAD DE MONTMELIAN	730780533	EHPAD SAINT ANTOINE	730785417	
	FEDERATION DEPART. DES ADMR	730785102	EHPAD AU FIL DU TEMPS	730007549	
			EHPAD LE CLOS FLEURI	730009511	
	FONDATION ALIA	740780168	EHPAD MAURICE PERRIER	730789906	
	GROUPE EMERA	490012028	EHPAD RESIDENCE AGELIA	730790698	
	MAISON DE RETRAITE DE YENNE	730000064	EHPAD DE YENNE	730780079	
	SAS HOLDCO 3	750069924	EHPAD LE HOME DU VERNAY	730789997	
2 ^{ème} semestre	CIAS VAL GUIERS	730013307	EHPAD LA QUIETUDE	730005519	

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	EHPAD LES CURTINES	730000346	EHPAD LES CURTINES	730780632
		ITINOVA	690793195	EHPAD FOYER NOTRE DAME	730780509
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD SAINT-SEBASTIEN	730790003
	2 ^{ème} semestre	CCAS LA MOTTE SERVOLEX	730784493	EHPAD LES TERRASSES DE REINACH	730005469
		CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES	730004678

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} semestre	CIAS AIME	730789922	EHPAD LA MAISON DU SOLEIL	730789930